

Compte rendu de la séance du 28 Avril 2026

à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude DOUAY, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Étaient présents : DOUAY Claude – PAIX Olivier – CARON Nathalie – BEGHIN Olivier – BOUSSEMARD Quentin – DAVION Céline – DELEBECQUE Sabrina – HOUPLAIN Alexandre – LEFRANC Marie-Noëlle – PONCHART Magalie

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
3. Signature du registre des délibérations.
4. Admission en non-valeur.
5. Approbation du compte de gestion 2025 / Vote du compte administratif 2025 / Affectation du résultat 2025.
6. Vote des taux d'imposition (TH, TFB et TFNB).
7. Budget Primitif 2026.
8. Présentation de devis pour le radar pédagogique
9. Renouvellement contrat de travail agent d'entretien
10. Désignation des membres des trois commissions de la Communauté Urbaine d'Arras
11. Questions diverses.

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marie-Noëlle LEFRANC se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

4 – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une créance d'un montant de 36.55 € correspondant à des repas en cantine en 2024 n'a toujours pas été réglée.

Le Service de Gestion Comptable nous signale qu'il y a lieu de passer cette créance en admission en non-valeur, ce qui ne stoppe pas les poursuites.

Le conseil autorise, à l'unanimité, cette admission en non-valeur pour l'année 2026.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Monsieur le Maire présente en parallèle le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la comptabilité communale. Le détail de l'exécution budgétaire de l'année 2025 est disponible en Mairie.

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisé en 2025	253 898.15	582 758.39	331 501.42
Report exercice 2024			-415 554.94
Résultats cumulés au 31/12/2025			-84 694.70

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisé en 2025	743 076.47	939 212.02	196 135.55
Report exercice 2024			0.00
Résultats cumulés au 31/12/2025			196 135.55

Le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de la Trésorerie d'Arras étant en parfaite conformité avec celui de la comptabilité communale, est soumis au vote du conseil municipal :

Votants	dont procuration	Pour	Contre	Abstention
10	-	10	-	-

Le Compte Administratif proposé par le Maire et accepté par les membres présents est soumis au vote du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Marie-Noëlle Lefranc. Monsieur le Maire quitte alors la salle pour laisser place au vote, il ne peut, en effet, prendre part au vote du compte administratif dont il est l'ordonnateur.

Votants	dont procuration	Pour	Contre	Abstention
9	-	9	-	-

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Monsieur le Maire propose la répartition suivante des résultats 2025 :

Articles	Montants
1068 – Excédent de fonctionnement reporté	147 400.26
001 – Déficit d'investissement reporté	84 694.70

Cette proposition est soumise au vote

Votants	dont procuration	Pour	Contre	Abstention
10	-	10	-	-

6 – VOTE DES TAUX

Vote des taux :

Cette année, le conseil municipal décide, comme les années précédentes, de maintenir les taux d'impositions, considérant que la revalorisation annuelle des bases cadastrales fixées par la loi de finances chaque année contribue déjà à une augmentation des taxes foncières et d'habitations (uniquement sur résidences secondaires).

Après discussion les taux suivants sont proposés au vote :

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 30.70 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 14.48 %
- Taux de la Taxe Habitation : 6.86 %

Votants	dont procuration	Pour	Contre	Abstention
10	-	10	-	-

7 – BUDGET PRIMITIF 2026

Présentation et vote du Budget Primitif 2026 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du Budget Primitif 2026 :

Le budget primitif étant voté au niveau du chapitre, ne sont reprises ici que les vues d'ensemble des différentes sections. Le détail du budget est disponible en Mairie.

↳ **Fonctionnement**

1. Dépenses :

N° chapitre	Libellé	Montants soumis au vote
011	Charges à caractère général	176 226.39
012	Charges de personnel	191 000.00
014	Atténuations de produits	349 781.00
65	Autres charges de gestion courante	49 706.55
66	Charges financières	11 236.02
67	Charges exceptionnelles	160.00
Total dépenses réelles		778 109.96
023 – Virement à la section d'investissement		0.00
Total général		778 109.96

2. Recettes :

N° chapitre	Libellé	Montants soumis au vote
70	Produits de services, du domaine et autres	19 200.00
73	Impôts et taxes	399 367.95
731	Fiscalité locale	14 000.00
74	Dotations et participations	412 261.68
75	Autres produits de gestion courante	75 000.00
Total recettes réelles		919 829.63
Total général		919 829.63

↳ **Investissement**

1. Dépenses :

Opérations	Restes à réaliser	Montants soumis au vote	Total par opérations
Terrain	1 004.12€	0.00 €	1 004.12 €
Bâtiment	1 627.96 €	0.00 €	1 627.96 €
Voirie	117 179.32 €	0.00 €	117 179.32 €
Equipement	0.00 €	6 789.65 €	6 789.65 €
Achat immeuble	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Amortissement subv.	78 711.06 €	0.00 €	78 711.06 €
Remboursement d'emprunts		64 684.52 €	64 684.52 €
Déficit reporté		84 694.70 €	84 694.70 €
Total des dépenses	198 522.46 €	156 168.87 €	354 691.33 €

2. Recettes :

Recettes	Montants soumis au vote	Total par opérations
Subventions	2 975.00 €	2 975.00 €
Excédent reporté	196 135.55 €	196 135.55 €
Taxe d'aménagement	1 019.44 €	1 019.44 €
FCTVA	66 896.02 €	66 896.02 €
Amortissement subv.	87 665.32 €	87 665.32 €
Total des recettes d'investissement	354 691.33 €	354 691.33 €

Le budget primitif 2026 est soumis au vote :

Votants	dont procuration	Pour	Contre	Abstention
10	-	10	-	-

8 – PRÉSENTATION DE DEVIS POUR LE RADAR PÉDAGOGIQUE.

Présentation des devis ELAN CITE.

Devis pour la réparation du radar pédagogique : 918 €

Devis pour le remplacement du radar pédagogique : 1 897.38 €

Le conseil municipal souhaite demander d'autres devis. Ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil.

9 – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D'ENTRETIEN.

Monsieur le Maire rappelle les conditions selon lesquelles les communes ont la faculté de recruter des agents non titulaires ou contractuels pour assurer un travail saisonnier ou occasionnel sur le fondement de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'entretien pour une période allant du 01/06/2026 au 31/08/2026 à raison de 3,30 heures/semaine.

10 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DES TROIS COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS.

Désignation des représentants en commissions CUA.

- C1 : Commission Ressources, Planification et Développement (*Finances, Développement Territorial, Ressources humaines et ressources informatiques, Développement économique, Agriculture et ruralité, alimentation, Tourisme, Numérique, Emploi, Urbanisme*)

Titulaire : Céline DAVION – Suppléant : Quentin BOUSSEMARD

- C2 : Commission solidarités et prévention (*Habitat, Cohésion sociale, Action sociale, insertion et emploi, Sécurité et prévention de la délinquance*)

Titulaire : Nathalie CARON – Suppléant : Sabrina DELEBECQUE

- C3 : Commission Cadre de vie, Aménagement du Territoire et Grands travaux (*Mobilité, Espaces publics, Prévention et gestion des risques, Grand cycle de l'eau, Environnement et biodiversité, Bifurcation écologique, Transition énergétique, Patrimoine communautaire, Gestion et exploitation des équipements publics, Gestion et suivi des manifestations publiques, Opérations foncières*)

Titulaire : Olivier PAIX – Suppléant : Alexandre HOUPLAIN

11 –QUESTIONS DIVERSES.

Aux questions diverses évoquées, les réponses suivantes ont été apportées :

Suite à l'accord de l'installation d'une friterie rôtisserie ambulante sur le parking de l'Espace Boirysien un samedi par mois, le conseil municipal décide de déduire 10 € de charges d'électricité à chaque locataire de l'espace boirysien louant la salle les week-ends de l'installation de la friterie rôtisserie.

Renouvellement contrat de location photocopieurs mairie école : demande d'autres devis

Une réponse négative a été donnée à la demande d'un agriculteur pour la participation de la commune à l'installation d'une citerne incendie.

Centre vie et santé : un avis favorable a été donné aux deux demandes d'installation éventuelles par deux professionnels de santé.

Une remarque a été faite par l'ensemble des élus concernant la vitesse excessive dans la rue de Bucquoy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.